

**31108-050-0103**



Le diagramme est structuré en deux colonnes principales, chacune avec une légende à gauche et une description de la zone à droite.

**Colonne de gauche (Zones de zones côtières relatives aux glissements fortement rétrogressifs) :**

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique :**
  - Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
  - Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone composée de sols à prédominance sablonneuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique :**
  - Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
  - Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

**Colonne de droite (Zones de zones côtières relatives aux glissements fortement rétrogressifs) :**

- Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

**Notes :**

- Les zones représentées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet.

**Diagramme de zonage des risques naturels en fonction de la nature du terrain et de la présence d'ouvrages de protection :**

- Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

**Diagramme de zonage des risques naturels en fonction de la nature du terrain et de la présence d'ouvrages de protection :**

- Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à l'absence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection :** Zone soumise à la présence d'ouvrage de protection, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux déplacements de terrain prescrites par le règlement. Le degré de précision du tributaire de carte, les données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normal, il est élaboré principalement en fonction du type de déplacement de terrain qu'il englobe (voir l'intervalle ou de l'unité prescrite).

La détermination des zones de contraintes relatives aux déplacements de terrain repose sur les données de base de la carte des Ressources naturelles et de la Faune au début des années 80. Les limites de celles-ci sont superposées à l'intérieur d'une compilation récente des données de base.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un déplacement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques susceptibles de le rendre vulnérable à un déplacement de terrain. La carte s'applique à l'extérieur des limites des zones indiquées, mais nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un déplacement de terrain.

|                                        |                                                                                                                     |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Surface référence géodésique           | Ellipsoïde GRS 80                                                                                                   |
| Projection référence géodésique        | NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84                                                                     |
| Projection cartographique              | Mercator transverse modifiée<br>zone de 3°. Système de coordonnées<br>pour le Québec (SCQDQ), basé<br>sur le GRS 80 |
| Longitude d'origine (méridien central) | 73° 30' ouest                                                                                                       |
| Latitude d'origine (équateur)          | 0°                                                                                                                  |
| Coordonnées d'origine                  | X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre                                                                                    |
| Facteur d'échelle                      | 0,9999                                                                                                              |

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 400 500

1 / 5000

| Données                                                                                    | Organisme                                           | Date/Année     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------|
| Topographie de référence par relevé lidar aéroporté                                        | Ministère des Transports du Québec                  | Novembre 2012  |
| Hypométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000 | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles | 8 mai 2004     |
| Orthophotographie numérique                                                                | MRC de la région Centre-du-Québec                   | Printemps 2020 |

**Réalisation**

Production : Ministère des Transports du Québec  
 Direction générale du laboratoire des chaussées  
 Direction de la géotechnique et de la géologie  
 Version 2.0 (décembre 2021)